

Autres contaminants

Qualité de l'eau de surface

L'ensemble des bassins versants



Situation

Dépotoirs clandestins

Sur le territoire de l'OBAKIR, il est possible de rencontrer des dépotoirs clandestins. Ces derniers ne sont évidemment pas connus et il s'avère quasi impossible de pouvoir les inventorier. Par contre, il s'agit d'une source de contamination pouvant affecter les cours d'eau.

Activités récréatives motorisées

Ces activités peuvent aussi amener divers contaminants (essence, huiles) dans l'eau, qu'il s'agisse de bateaux à moteur, de motoneige, de quad, de motomarine, de d'autres embarcations motorisées, de motocross ou de tout autre véhicules hors route.

Pesticides

Les données actuellement disponibles au niveau des pesticides s'appliquent à l'eau souterraine. Néanmoins, cela n'empêche pas qu'il existe un risque potentiel de contamination au niveau des eaux de surface, entre autre par ruissellement. Mentionnons comme exemple l'entretien de la végétation à proximité des lignes de transport d'hydroélectricité ou encore des secteurs agricoles où il y a des cultures spécialisées nécessitant des applications de pesticides (figure 1, fiche 11). De plus amples détails concernant les pesticides sont présentés à la fiche 11.

Contaminants émergents

Depuis les années 1990, de nouvelles substances sont apparues dans les relevés de qualité de l'eau due à l'arrivée de nouvelles techniques d'analyses (MDDEP, 2012f). Ces substances sont des **contaminants émergents** tels que les hormones, les médicaments, les détergents, les produits de soins personnels (ex. : crème hydratante), les constituants du plastique et les produits imperméabilisants (ex. : téflon). Ces produits agissent en tant que **perturbateurs endocriniens**. Certains de ces produits peuvent persister dans l'environnement, être bioaccumulables et apporter des effets néfastes sur la santé humaine et animale (MDDEP, 2012f).

Finalement, sans être connues actuellement, d'autres activités sur le territoire de l'OBAKIR (telles que certaines activités industrielles) présentent un risque de contamination de l'eau. La recherche de sources de contaminants doit se continuer et sera actualiser dans le plan directeur de l'eau au fil du temps.

FICHE 5

Autres contaminants

Qualité de l'eau de surface

Bassins versants rivières Saint-Jean, Kamouraska et du Loup



Situation

Neiges usées

Les sites de dépôt de neiges usées présents sur le territoire de l'OBAKIR peuvent amener des contaminants dans l'eau (Portrait, carte 14). Les principaux contaminants pouvant se retrouver dans les neiges usées sont des matières en suspension, des huiles et des graisses, des ions (chlorure, sodium et calcium), des métaux (plomb, manganèse, fer et chrome) et des débris divers (annexe 4). La concentration de ces contaminants est fonction des activités humaines et peut avoir des impacts sur l'environnement, les cours d'eau, la santé humaine et la végétation (MDDEP, 2012d).

Cimetière d'auto

Un cimetière d'autos isolé a été localisé par la municipalité de Mont-Carmel (portrait, carte 14). Les différents réservoirs (huiles, essence) et batteries des véhicules sont susceptibles de contaminer les cours d'eau.

Industries

Depuis 1990, des efforts ont été faits pour améliorer la qualité des rejets de l'entreprise F.F. Soucy (Rivière-du-Loup). En 2012, l'indice chimiotox était de 55, comparativement à 72 en 1995. Cet indice permet d'évaluer la qualité des rejets pour les substances toxiques dans les effluents liquides industriels. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la concentration de substances toxiques est importante.

Informations complémentaires

L'indice Chimiotox

Cet indice permet d'évaluer globalement les rejets des substances toxiques dans les effluents liquides industriels lors de leur rejet dans l'environnement. Il peut aussi être utilisé comme indicateur de rendement pour un système de traitement ou comme indicateur de contamination d'un réseau ou d'un plan d'eau. Comme son nom l'indique, l'indice chimiotox est un indice des rejets toxiques. Par conséquent, il ne doit pas être considéré comme étant une mesure de la toxicité réelle des rejets (SLV, 1999). Le modèle de calcul de cet indice attribue à chaque substance toxique une constante de toxicité dont la valeur est déterminée à partir des critères de qualité de l'eau du MDDEFP. Cette constante est multipliée par la charge journalière de rejet de l'industrie (kg/jour). L'indice chimiotox est la somme de chacun des paramètres ciblés, il est donc variable d'une industrie à l'autre. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus les rejets sont toxiques.

Autres contaminants
Qualité de l'eau de surface**Bassins versants côtiers***Situation*

Sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve deux sites de rejet de **lixiviat** issus de lieux d'enfouissement techniques (LET) et sanitaires (LES). Le LET se trouve au site de Rivière des Vases situé à Cacouna. Le LES est l'ancien site d'enfouissement de Saint-Philippe-de-Néri. Les cours d'eau côtiers récepteurs de ces lixiviats sont le ruisseau de la Savane (Cacouna) et le ruisseau Honoré-Dionne pour celui de Saint-Philippe-de-Néri. Bien que des normes de rejets pour les eaux de lixiviation en provenance des LET existent, cela n'empêche pas l'apport de contaminants dans les plans d'eau. Les principaux contaminants pouvant se retrouver dans le lixiviat sont spécifiés à l'annexe 5. Par contre, une fois traités, ces rejets peuvent être évacués dans l'environnement s'ils respectent certaines valeurs limites (annexe 5).

D'autre part, on retrouve une entreprise de récupération de pièces automobiles dans la municipalité de Cacouna. Les différents réservoirs d'huiles et d'essence des véhicules sont susceptibles de contaminer les cours d'eau. Toutefois, contrairement à celui de Mont-Carmel, il s'agit d'une entreprise qui s'occupe de la récupération de pièces automobiles. Ce type d'entreprise est sujet à respecter diverses lois et règlements ainsi que des guides de bonnes pratiques qui peuvent s'appliquer selon leurs types d'activités :

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Règlement sur les matières dangereuses
- Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
- Guide de bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage
- Lignes directrices pour encadrer les activités des presses automobiles.

FICHE 5

Autres contaminants

Qualité de l'eau de surface

L'ensemble des bassins versants



Initiatives entreprises connues à ce jour pour limiter l'apport de divers contaminants au cours d'eau

- La ville de Rivière-du-Loup procède aux traitements des lixiviats du LET de Rivière-des-Vases : décantation – aération – filtration-polissage. Un suivi est également fait au niveau des rejets de lixiviat, des eaux souterraines, de surface et de ruissellement, selon les normes du règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles.
- Les schémas d'aménagement des MRC du territoire de l'OBAKIR recensent les sites visibles d'entreposage de carcasses d'automobiles et de dépôts de ferrailles.
- Le site de dépôt de neiges usées de la ville de Rivière-du-Loup est situé sur une plateforme étanche d'argile. Deux canaux de drainage s'écoulent vers un **bassin de décantation** avant d'être rejetés au fleuve.
- Il existe un guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige et mise en œuvre du « Règlement sur les lieux d'élimination de neige » qui a été produit par le MDDEP. Ce guide présente entre autres les impacts du déversement de neige dans les cours d'eau (annexe 4).
- Le MDDELCC offre des guides de bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usages et des lignes directrices pour encadrer les activités de presse mobiles.

Limites du diagnostic

- Difficultés à recueillir des informations suivies par les instances ministérielles et municipales. Avec l'augmentation des préoccupations sur ce thème, les années à venir devraient fournir des données supplémentaires.

Les pistes d'action

- S'assurer de l'application du guide et du règlement concernant les lieux d'élimination de neiges usées.
- S'assurer de la poursuite des suivis effectués aux sites d'enfouissement de matières résiduelles concernant la qualité des eaux (de ruissellement, souterraine et de lixiviat).
- Sensibiliser la population sur l'importance de mentionner aux autorités concernées la présence de dépotoirs illégaux.
- Sensibilisation des principaux intéressés de l'impact de leurs activités sur l'environnement et la santé de la ressource eau.